République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
présents :	22
votant :	26
en exercice :	27

L'an deux mille douze
le vendredi 06 avril à 18H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 29 mars 2012.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Agnès BARADON ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU ; Christophe CATHALA; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Michel JAMMES; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Ida FERRERES par Nadine SANJUAN ; Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD ; Didier MILHAU par Jacques MOURRUT.

Absents : Corinne OMS.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 29 février 2012.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

I FISCALITE / Taux communaux 2012.

R. MIAILHE propose à l'assemblée de fixer pour 2012 les taux d'imposition de la fiscalité directe locale. Il rappelle que traditionnellement l'objectif est de maintenir les taux communaux, la dernière hausse peu importante datant de 2005.

Il indique que suite à la dissolution de la C.C.C.M. et de l'intégration au Grand Narbonne des modifications sont intervenues dans les transferts de compétences et la mise en place d'une fiscalité nouvelle.

Il existe une différence entre les taux intercommunaux de 2011 et ceux prévisibles de 2012. Il propose, sur chaque taxe, d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti, de récupérer le différentiel qui doit servir à financer les compétences non transférées au G.N., ceci d'autant plus que la fiscalisation de la cotisation au S.I.VO.M. ne sera effective qu'en 2013.

Il précise que le pourcentage global à appliquer aux contribuables, par la commune et par le G.N. pourra être diminué en 2013.

Il propose d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15,49 %
- Taxe foncier bâti : 24,94 %
- Taxe foncier non bâti : 90,78 %

Le produit attendu pour le budget primitif 2012 serait de :

1 998 990 €

Le conseil municipal donne son accord pour les taux communaux 2012 tels que proposés.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

II FINANCES PUBLIQUES : Comptes de gestion 2011 / Budget Général et Crèche / Receveur Municipal.

R. MIAILHE présente à l'assemblée les comptes de gestion du receveur municipal. Ces comptes sont constitués de toutes les opérations constatées au titre de la gestion de l'exercice 2011.

Ces documents, en conformité avec les comptes de l'ordonnateur, sont approuvés comme suit :

- Budget général : J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.
- Budget Crèche : J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

R. : Monsieur Le Maire passe la présidence de l'assemblée à R. MIAILHE, Maire-adjoint, et se retire avant le point suivant qui concerne l'examen des comptes administratifs 2011.

III FINANCES PUBLIQUES : Comptes administratifs 2011 :

- **Budget Général**
- **Budget Crèche.**

R. MIAILHE présente au conseil les comptes administratifs suivants :

- C.A. Budget Général M.14 :

La gestion financière du budget de l'exercice précédent a permis de financer la section d'investissement avec un virement de 1 051 626 € de la section de fonctionnement.

Le C.A. de ce budget est approuvé.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

- C.A. Budget Crèche M.14 :

Ce budget s'est équilibré, pour l'unique section de fonctionnement, à la somme de : 280 580,83 €.

Il est équilibré par une subvention communale de : 115 910, 56 €.

Toutes aides financières de la C.A.F. déduites, le coût net annuel de ce service municipal est de 70 000 € environ. Il génère du travail pour 10 agents et permet de satisfaire une quarantaine de familles qui utilisent ce service pour leurs enfants.

Le C.A. de ce budget est approuvé.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

IV FINANCES PUBLIQUES : Affectation des résultats de l'exercice 2011.

R. COMBES reprend la présidence de l'assemblée et propose l'affectation des résultats de l'exercice 2011.

- Budget général M.14 :

L'excédent à affecter est de 725 207,36 €.

Le conseil approuve cette affectation.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

- Budget général / Crèche :

Ce budget est parfaitement équilibré pour 2011.

Il n'y a aucune affectation à prévoir.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

V FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2012 / Budget Général M.14.

R. MIAILHE présente le projet de budget général pour l'année 2012.

Pour la section de fonctionnement, l'équilibre est à 6 363 151 €.

Il fait remarquer une baisse de 6 % pour les charges à caractère général (chapitre 011).

La prévision de dépenses pour les énergies est de 250 000 €.

Les dépenses de personnel (chapitre 012), sont en hausse modérée de 1,3 %.

Le reversement de fiscalité de la commune au fonds national de garantie individuelle de ressources (F.N.G.I.R.) est en diminution par rapport à 2011.

Un montant de 162 000 € est inscrit pour rembourser les intérêts de la dette.

Le montant affecté aux associations est de 178 427 € et la répartition par association est fournie.

R. MIAILHE indique que le virement à la section d'investissement est de 1 296 000 €, supérieur à 2011.

Pour les recettes de fonctionnement, il rappelle le montant de l'excédent 2011 qui est de 725 207 €.

Il commente ensuite les recettes prévisibles pour les ventes de produits et services qui s'élèvent à 191 350 €.

Au chapitre 73, impôts et taxes, une somme de 3 387 576 € est inscrite, en augmentation importante par rapport à 2011.

Les dotations, au chapitre 74, connaissent une prévision de baisse de 3,4 % et un montant total de 1 825 018 € est inscrit.

Pour la section d'investissement, le montant total proposé pour équilibrer cette section est de 5 195 186,86 € (restes à réaliser inclus).

En dépenses, un montant de 541 000 € est prévu pour rembourser le capital d'emprunt.

R. MIAILHE fait remarquer que le ratio d'endettement par habitant reste inférieur à la moyenne des communes de même strate. Les établissements bancaires répondent favorablement aux demandes de la commune en raison de finances communales saines, voire très saines.

Les autres postes de dépenses sont commentés suivant les projets prévus.

Pour ce qui est des prévisions de recettes, elles sont constituées essentiellement de l'autofinancement, à hauteur de 1 296 000 €, d'un emprunt de 800 000 €, et du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) de 210 000 €.

R. MIAILHE rappelle la nécessité de maîtriser les finances tout en s'assurant du bon emploi et de l'utilisation de l'argent public.

Le conseil approuve ensuite le budget primitif 2012.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre.

VI FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2012 / Budget Crèche M.14.

Le projet de budget présenté ne concerne que la section de fonctionnement qui s'équilibre à 296 750 €.

La subvention du budget général prévue pour 2012 est de 150 000 €.

R. MIAILHE fait remarquer l'augmentation du taux de fréquentation en 2011.

Le conseil approuve ensuite le projet de budget de la crèche municipale pour 2012.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

VII FINANCES PUBLIQUES : Délégation de pouvoir au maire pour la réalisation d'emprunt :

- **Budget Général M.14/2012.**

Le conseil municipal autorise le Maire, par délégation, à réaliser les emprunts nécessaires à l'exécution du budget de l'exercice 2012.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

VIII TARIFS MUNICIPAUX : Modification tarifs piscine.

R. COMBES propose à l'assemblée de permettre aux adhérents du Club Aquatique Sigeanais d'accéder gratuitement à la piscine municipale pendant les heures d'ouverture au public.

J. MOURRUT demande des précisions sur l'exercice d'activités privées par les M.N.S. de 2001 à 2011 en utilisant la piscine.

J.P. CIRES rappelle que l'autorisation de ces activités privées a été donnée par J. MOURRUT.

Par contre, une réorganisation de ce service depuis le 1er janvier 2012 a permis de recentrer les activités des M.N.S. et de privilégier la pratique de la natation en partenariat avec le Club Aquatique. Une seule ligne d'eau peut être affectée aux M.N.S. pour donner des cours en dehors de leurs horaires de travail. Tout est donc réglé à ce jour.

J. MOURRUT demande pourquoi ne pas appliquer la gratuité à tout le monde.

Le conseil approuve ensuite la gratuité pour les adhérents du Club Aquatique et abroge la délibération du 15 décembre 1995.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

IX <u>TRAVAUX : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'espace public de jonction entre le chemin de l'Etang-Boyé et l'avenue de Perpignan.</u>

R. COMBES rappelle l'approbation du projet des travaux d'aménagement de voirie, à proximité de l'école primaire, en date du 07 juillet 2011.

Par la suite, la procédure de marché public a été lancée.

La commission d'appel d'offres, réunie dernièrement a choisi l'entreprise suivante :

- **<u>Lot 1</u>** : Démolition – voirie et réseaux divers – mobilier urbain – éclairage public.
  Groupement d'entreprises COLAS / LAVOYE / S.P.I.E, pour un montant de :
  484 422,86 € H.T.
  Soit 579 369,75 € T.T.C.

Le lot 2, prévu pour les aménagements paysagers, n'a pas été attribué.

Le conseil approuve les choix de la C.A.O.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, votent contre.

X <u>TRAVAUX : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de construction d'un boulodrome couvert.</u>

R. COMBES rappelle que le projet de sécurisation des abords de l'école primaire entraîne la démolition du hangar utilisé par les pétanqueurs.

Un projet de boulodrome couvert, situé à proximité des espaces attribués aux associations, est à l'étude.

Pour finaliser ce projet un maître d'œuvre a été recherché par procédure d'appels d'offres.

La commission constituée à cet effet a choisi le groupement :

- ORSSAUD-Architecte / Atelier du Paysage Jannah / Perris Ingenierie / B.E.T. Durand / Calder Ingénierie.
  Le taux de rémunération retenu est de : 10,40 %

Le conseil approuve le choix de la commission.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, votent contre.

XI URBANISME : Autorisation de dépôt de permis de construire pour un boulodrome couvert.

R. COMBES rappelle le projet de construction d'un boulodrome couvert sur le site de l'Etang-Boyé.

La réalisation de ce projet nécessite le dépôt préalable d'une demande d'autorisation de construire.

Il sollicite l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à déposer un permis de construire ainsi que la recherche de partenaires financiers pour mettre en place un plan de financement de ce futur équipement.

L'assemblée donne son accord pour le dépôt de permis de construire d'un boulodrome couvert, ainsi que pour la recherche de subventions.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, votent contre.

XII URBANISME : Attribution noms de rues.

Le conseil donne son accord pour l'attribution de noms de rues au futur lotissement « Côte Bleu », dans le secteur du Viala.

Les noms attribués sont les suivants :

- Rue des Chardons
- Rue des Campanules
- Rue des Iris

XIII INTERCOMMUNALITE : Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du Grand Narbonne.

Suite à l'adhésion de la commune de SIGEAN au Grand-Narbonne, il est nécessaire d'évaluer le coût du transfert des charges de la C.C.C.M. au G.N.

Cette évaluation est réalisée par une Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (C.L.E.T.C.).

La commune de SIGEAN doit être représentée à cette commission par un membre titulaire et un suppléant, désignés parmi les membres du conseil municipal.

La C.L.E.T.C. a pour mission de fixer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à la commune.

Le conseil procède ensuite à la désignation des délégués par un vote à bulletin secret.

Sont désignés à la C.L.E.T.C. :

- Délégué titulaire : Roger MIAILHE
- Délégué suppléant : Jean-Pierre CIRES

XIV <u>INTERCOMMUNALITE : Approbation de l'attribution de compensation provisoire.</u>

R. MIAILHE propose d'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire, estimée par les services du Grand Narbonne à :

1 292 874 €

Il indique cependant que le calcul de l'attribution de compensation définitive devra tenir compte de certains éléments qui n'ont pas été intégrés.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau / Assainissement, figurent deux emprunts qui avaient été contractés auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Le conseil approuve à l'unanimité le transfert de ces prêts vers la communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

XV <u>PATRIMOINE : Contrats de location.</u>

Monsieur Le Maire propose la location par contrat de locaux communaux.

Le conseil approuve à l'unanimité les contrats suivants :

- Bail commercial de location avec la société ROCBERE pour le débit de vin (63 m²) pour un montant mensuel de 550,00 €.
  Durée : 9 ans
  Immeuble cadastré section AY n° 1195 (Pour partie)

- Bail de location avec la Caisse Interdépartementale de garantie contre le Chômage, Intempéries et Avaries (Pêcheurs en mer) (48 m²) pour un montant mensuel de 240,00 €.
  Durée : 3 ans renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 9 ans
  Immeuble cadastré section AZ n° 205 (Pour partie)

- Bail de location avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée pour un local de stockage (60 m²) pour un montant mensuel de 100,00 €.
  Durée : 1 an renouvelable
  Immeuble cadastré section AW n° 185 (Pour partie)

XVI FONCIER : Vente parcelle AZ n° 61383 / La Ville.

Le conseil approuve à l'unanimité la vente de la parcelle AZ n° 1383 à madame S. SABARY et monsieur O. PEGUILLOU.

Ce bien, d'une superficie de 41 m², est cédé au prix de 1 435 €.

XVII DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention de partenariat C.C.I. / Commune de SIGEAN.

N. SANJUAN propose de renouveler le partenariat avec la C.C.I. de Narbonne et la Chambre des Métiers de l'AUDE à travers l'opération « Refaites une beauté à votre vitrine ».

Elle rappelle qu'il s'agit d'une action d'aide à l'investissement en faveur du commerce et de l'artisanat local.

En 2011, la société « Bodyfeeling » a reçu une aide et en 2012, les demandes de la société « Pizza Belouga » et du restaurant « Le Patio » ont été retenues.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ce partenariat.

XVIII JURY « CRIMINEL » et JURY « CITOYENS ASSESSEURS » 2012 : Tirage au sort.

Le tirage au sort du jury criminel 2013, effectué sur la liste électorale générale, a permis de désigner les 12 personnes suivantes :

- 165 AYERRA Suzanne
- 267 BATTANI Christiane
- 331 BENEZIS Danielle
- 639 CABANES Serge
- 846 CATUFFE Gérard
- 1022 CONSTANTINI Lidiana
- 1221 DELOUSTAL Alain
- 1511 FERRERES Rémi
- 1698 GARGALLO Isabelle
- 1856 GRIFFOUL Joëlle
- 2011 HYOLLE Claude
- 2734 MOLINO-OLIVA José

AFFAIRES DIVERSES

- S. LALLEMAND demande des précisions sur la sécurisation du tuyau d'eau potable sur la propriété de monsieur et madame GIL.

- S. LALLEMAND demande la communication du dernier bilan social du personnel communal.

- J. MOURRUT déplore l'abattage de deux arbres au Jardin Public.

- J.P. CIRES indique que ces arbres ont été enlevés, en raison de leur dangerosité, après expertise par les services compétents de l'O.N.F.

Fin à 20H30